

ECONOMIE samedi 05 mars 2011

«La crise de l'euro ne nécessite aucune mesure d'un point de vue de politique économique»

Propos recueillis par Philippe Gumy



Hans-Ulrich Bigler: «Il est essentiel que l'on se pose la question du prix du contrôle avant chaque nouvelle loi.»

(Berne, 28 février 2011 – © Béatrice Devènes)

Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM)

Le Temps: Alors que la situation semblait s'être détendue il y a peu, le franc connaît un nouvel accès de fièvre face à l'euro et au dollar en raison de la révolte dans les pays arabes. Un coup fatal pour les entreprises?

Hans-Ulrich Bigler: Tout d'abord un constat: la situation ne cause pas des problèmes qu'aux entreprises exportatrices; celles qui sont actives uniquement sur le marché domestique souffrent aussi. Jusqu'ici, ces dernières achètent en effet leurs produits aux mêmes prix, car les importateurs n'ont pas diminué leurs marges, ce qui est, au passage, tout à fait compréhensible dans la situation actuelle. Le risque existe que les entreprises exportatrices cherchent à se fournir directement à l'étranger, réduisant d'autant les contrats passés en Suisse. Je constate toutefois qu'à ce stade la discussion a surtout lieu dans les médias, et pas encore dans les entreprises. Je garde l'esprit positif, les carnets de commandes sont bien remplis.

– La rentabilité des entreprises n'a-t-elle pas déjà commencé à pâtir?

– Les marges diminuent, c'est indéniable, mais l'impact des changes a des conséquences différentes selon les branches de l'économie. Le tourisme, par exemple, souhaite renforcer le marketing plutôt que de diminuer ses tarifs. La problématique des changes est interne aux entreprises, qui peuvent notamment se protéger par des instruments de couverture ou en répartissant leurs achats

par pays, en fonction de leurs entrées de devises.

- Redoutez-vous un impact des troubles au Proche et Moyen-Orient sur les entreprises suisses?
- C'est un euphémisme de dire que cette région n'est pas le premier débouché des sociétés helvétiques, lesquelles écoulent quelque 70% de leurs produits en Europe...
- Mais la flambée du prix du pétrole, en raison des coupures de production en Libye, risque de peser lourd?
- J'ai le sentiment que la forte hausse des cours à laquelle nous assistons est un phénomène de court terme. S'il n'y a pas d'autres problèmes que la Libye, la situation se stabilisera rapidement. La crise que la Suisse a vécue avec Kadhafi a montré que l'on peut se passer sans peine de ce pays.
- La BNS est intervenue massivement pour affaiblir le franc, perdant au passage près de 20 milliards de francs l'an dernier. Faites-vous partie de ceux qui saluent sa politique?
- Il est toujours facile de commenter après coup. Je constate que l'industrie d'exportation a demandé d'intervenir lorsque le cours de l'euro tournait autour de 1,4 franc, or l'euro a encore perdu jusqu'à 17 centimes par la suite. Il n'est pas si facile de trouver le juste moment pour intervenir. De manière générale, j'estime que l'indépendance de la BNS doit être soutenue. Sa politique a permis de stabiliser les prix durant la crise. Mais elle ne peut pas influencer durablement les changes, tout au plus peut-elle accentuer une tendance.
- Après consultation des partenaires sociaux lors d'une table ronde sur le franc, le Conseil fédéral a décidé d'octroyer 12 millions au tourisme, et puis c'est à peu près tout. Est-ce suffisant?
- Pour le gouvernement, le plus difficile consiste à ne rien faire face à la crise de l'euro. C'est pourtant ce qu'il faut faire, car cette problématique ne nécessite aucune mesure particulière d'un point de vue de politique économique. La question des changes est du ressort des entreprises. Je n'ai d'ailleurs pas de conseils particuliers à leur donner: chacune connaît parfaitement la meilleure manière de gérer la question des changes.
- Vous ne réclamez donc rien pour les quelque 300000 petites et moyennes entreprises (PME) membres que chapeaute votre association...
- Bien au contraire, mais nos revendications portent sur le long terme. L'USAM exige une action sur trois axes: diminuer les charges induites par la réglementation, conclure des accords de libre-échange avec les pays émergents, dans la lignée des négociations lancées avec la Chine, et renforcer les entreprises en soutenant la formation continue. Ce dernier point est d'ailleurs lié aux besoins d'innovation, très importants pour les PME. L'ensemble de ces mesures est réaliste sur le long terme.
- Que voulez-vous concrètement dans le domaine de la réglementation?
- Nous avons publié l'an dernier une étude réalisée par KPMG Allemagne qui montre que l'ensemble des coûts liés au contrôle en Suisse représentent

4 milliards de francs dans les seuls domaines du droit du travail, des assurances sociales et de l'hygiène des denrées alimentaires. Une simple extrapolation permet de dire que ce sont 50 milliards de francs par an qui sont consacrés à la réglementation, soit environ 10% du produit intérieur brut (PIB). Nous exigeons que ces charges soient réduites de 20% donc de 10 milliards de francs. Une telle mesure engendrerait une croissance additionnelle du PIB de 2% par an...

- C'est très général... Avez-vous des exemples précis?

- Prenez le droit comptable.

Actuellement, la règle est la suivante: lorsqu'une entreprise remplit deux des trois critères suivants - total du bilan supérieur à 10 millions de francs, chiffre d'affaires de plus de 20 millions de francs et 50 collaborateurs - pendant deux années consécutives, elle est soumise à une révision ordinaire. Cela engendre d'énormes coûts réglementaires. C'est la raison pour laquelle l'USAM a demandé un relèvement des critères - de 10 à 20 millions pour le total du bilan, de 20 à 40 millions pour le chiffre d'affaires et de 50 à 250 pour le nombre d'emplois à plein-temps -, relèvement que le parlement vient d'accepter. Selon nos estimations, entre 6000 et 7000 entreprises en profiteront. Selon une étude du Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) réalisée en 2010, l'ensemble des coûts de la réglementation grevant les PME atteint entre 600 millions et 1 milliard de francs par an. L'impulsion donnée à la croissance est évidente.

- L'un des aspects du droit sur les sociétés anonymes a trait aux bonus, qu'il est question de taxer dès qu'ils dépassent 3 millions de francs. Qu'en pensez-vous?

- Ce n'est pas à l'Etat de définir le niveau des bonus ni de les taxer. Nous sommes opposés à cette mesure d'autant plus que les PME seraient également touchées par cette nouvelle forme d'impôts lors des successions.

- La taxation des bonus, comme le projet de renforcement de la surveillance de la prévoyance professionnelle ou la création d'une autorité de surveillance des caisses maladie, montre bien que la tendance est à l'accroissement des mesures de réglementation. Votre revendication de diminution de 10 milliards n'est-elle pas vouée à l'échec?

- Il est vrai que nous ramons à contre-courant. Mais notre proposition, défendue lors du Congrès des arts et métiers en mai 2010, a déjà eu des répercussions concrètes. Le conseiller aux Etats Jean-René Fournier (PDC/VS) a déposé un postulat demandant au Conseil fédéral d'élaborer un rapport établissant la mesure des coûts pour les entreprises de la réglementation de toutes les lois en vigueur en Suisse. La Chambre haute a accepté ce texte à l'unanimité. Il est essentiel que l'on se pose la question du prix du contrôle avant chaque nouvelle loi. Cela dit, nous ne remettons aucunement en cause certaines réglementations, comme dans la sécurité du travail.

- Venons-en à l'âge de la retraite. L'USAM est revenue il y a quelques mois avec l'idée de retarder le droit à l'AVS à 67 ans d'ici à 2030...

– Nous nous sommes mal fait comprendre. Pour garantir le financement de l'AVS, nous devons aménager un mécanisme de stabilisation. Concrètement, cela signifie que le degré de couverture du Fonds de compensation AVS doit osciller entre 70 et 80% des charges annuelles. Au-dessus de cette limite, il est possible d'abaisser l'âge de la retraite; en revanche, en cas de sous-couverture, l'âge de la retraite doit être relevé. Nous fondant sur les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales et compte tenu de l'évolution démographique, il faut malheureusement partir de l'hypothèse que nous nous trouverons, dans les prochaines années, constamment au-dessous des 70%, ce qui nous contraindra à adapter l'âge de la retraite vers le haut. Pour atténuer cet effet, nous proposons donc d'effectuer les adaptations nécessaires par étape de deux mois par année.

– La votation de l'an dernier sur le taux de conversion dans le 2e pilier a montré que le peuple suisse ne veut pas d'une baisse des prestations. Plutôt que de repousser l'âge de la retraite, ne pourrait-on pas envisager une hausse des cotisations?

– Non, ce n'est tout simplement pas possible. Sans changements, le financement des assurances sociales – toutes déficitaires – nécessitera à terme 6 points de pourcentage de TVA en plus. Une telle hausse de la fiscalité aurait un impact négatif important sur la croissance. Il est temps que nous changions d'optique lorsque nous parlons d'assurances sociales, ce ciment qui unifie le pays: plutôt que nous demander quelles prestations nous souhaitons, nous devons nous interroger sur ce que nous sommes en mesure de payer. Il en va de la pérennité de ces institutions.

– Dans le domaine de la formation professionnelle. L'USAM est en revanche demandeuse et réclame 500 millions de francs à la Confédération...

– Il s'agit là de rétablir une égalité de traitement inscrite dans la Constitution, à savoir une reconnaissance sociale équivalente pour les filières de formation générale et les voies de formation professionnelle. En ce qui concerne le financement, cette égalité n'est pas encore réalisée.

Université et hautes écoles spécialisées touchent 6 milliards par an contre 140 millions pour la formation professionnelle supérieure, soit 43 fois plus. Un étudiant en médecine à l'Université de Genève paie un écolage de 7200 francs alors que la formation d'un maître menuisier lui coûte 45000 francs. Les 500 millions que nous réclavons visent à réduire cet écart.